



Commandement aux fins de saisie-vente

Par **Florentin**, le **19/10/2015** à **14:34**

Bonjour,

Mon mari a réceptionné jeudi dernier par huissier un commandement aux fins de saisie vente pour notre maison d'un montant de 4399 euros. Nous avons plus que 3 jours pour trouver une solution. Nous nous retrouvons dans cette situation car notre banque a prélevé environ 4000 euros en 1 mois et demi sur notre compte bancaire pour continuer a rembourser un prêt faute d'avoir trouver un accord amiable ce qui vient d'être fait. Cependant, nous allons avoir le mois prochain des difficultés à régler nos charges et autres créances. Que pouvons-nous faire ? Pouvons-nous proposer des sommes à hauteur de nos moyens ? Un dossier de surendettement est-il possible ? Nous avons essayé de mettre en vente notre maison par annonce gratuite et par un professionnel l'année dernière sans succès et l'estimation de celle-ci ne couvre pas le prêt immobilier ce qui implique que de toute façon nous ne pouvons nous reloger.

Nous sortons de surendettement, nous ne savons pas si un deuxième est possible. Par ailleurs nous avons un enfant de 7 ans et avons peur de nous retrouver sans domicile.